



ETAT DE FРИBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'énergie SdE
Amt für Energie AfE

Bd de Pérrolles 25, Case postale 1350, 1701 Fribourg
T +41 26 305 28 41, F +41 26 305 28 48
www.fr.ch/sde

Aide financière relative à la
Promotion des nouveaux réseaux de chauffage exploitant des rejets thermiques

02/2015

Requérant(e) (bénéficiaire de la subvention)

<input type="checkbox"/> Entreprise		
Personne de contact		
<input type="checkbox"/> Particulier		
(Nom, prénom)		
Rue	No	
Complément d'adresse		
NPA	Localité	
Tél.	E-Mail	

Auteur du projet (bureau d'études ou entreprise chargée des travaux)

Société		
Rue	No	
NPA	Localité	
Personne de contact		
Tél.	E-Mail	

Lieu de l'installation

No EGID *	* Identificateur fédéral de bâtiment. Ce numéro peut être recherché sur le site internet du SdE : www.fr.ch/sde Menu «Subventions», Outils «Rechercher un EGID».	
Rue	No	
NPA	Localité	
Commune politique		
Propriétaire		

Nouveau réseau exploitant les rejets thermiques oui non

Extension d'un réseau existant oui non

Description de la provenance des rejets de chaleur

Réalisation par étape oui non

Nombre de bâtiment-s raccordé-s (plans à annexer)

Puissance totale du/des bâtiment-s nouvellement raccordé-s kW (détail à annexer)

Energie utile totale distribuée annuellement kWh/an (détail à annexer)

Energie utile nouvellement distribuée annuellement kWh/an (détail à annexer)



Calendrier des travaux	Etape	Date	Remarques

Remarques

Annexes à fournir

- ➡ Copie du devis pour toute la réalisation
- ➡ Plans et schémas de principe de l'installation
- ➡ Liste complète et détaillée des bâtiments nouvellement raccordés avec caractéristiques (puissance raccordée, énergie consommée)
- ➡ Informations et plans complémentaires

Remarques importantes :

- Pour traiter votre requête sans retard, il nous faut un formulaire entièrement rempli et signé. Dans le cas contraire, il vous sera retourné.
- L'assainissement d'une installation de chauffage fait l'objet d'une mise à l'enquête selon la procédure simplifiée au sens de l'article 85 du règlement du 1er décembre 2009 d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC). La présente requête ne fait pas office d'autorisation de construire.

Conditions d'aide et signature



Conditions d'aide

Bases

Le canton peut accorder des subventions en vertu de la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie et du règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie (REn).

Les conditions suivantes doivent notamment être remplies pour justifier une aide pour un nouveau réseau de chauffage exploitant des rejets thermiques :

- **Seule une installation pour laquelle une demande a été approuvée par le Service de l'énergie (SdE) avant le début des travaux peut obtenir une promesse de subvention.**

Une subvention ne peut être accordée pour des travaux en cours (Art. 24 Loi du 17 novembre 1999 sur les subventions). Le SdE peut toutefois autoriser la mise en chantier s'il n'est pas possible d'attendre le résultat de l'examen du dossier sans graves inconvénients. Cette autorisation ne donne aucun droit à la subvention.

- L'installation ne doit pas être imposée par le règlement sur l'énergie (Art. 27 REn).

Le propriétaire devra posséder toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux, sans quoi le versement de la subvention ne pourra être effectué. Il n'existe pas de droit aux contributions d'encouragement.

Montant de la subvention

Le montant est fixé par le règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, soit :

- Fr. 100.- par mégawattheure (MWh) d'énergie utile produite sur une année de fonctionnement normale, maximum Fr. 250'000.-

Déroulement

Le versement de la subvention sera effectué à la fin des travaux, sur la base d'une copie du protocole de mise en service, une copie des factures liées à l'installation, des photos de la nouvelle installation, la copie de l'autorisation de construire ainsi qu'un bulletin de versement comprenant le numéro de compte sur lequel sera versé le montant.

La contribution sera versée après vérification de ces documents, en regard avec la présente requête.

Lieu et date

Signature du requérant

Documents à retourner /
Renseignements complémentaires :

Service de l'énergie
Bd de Péroles 25, Case postale 1350, 1701 Fribourg
T +41 26 305 28 41, F +41 26 305 28 48
e.mail : sde@fr.ch
www.fr.ch/sde